



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Commerce extérieur

Question écrite n° 11155

Texte de la question

M. Jean-Marie Andre attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur la mise en application des directives europeennes sur les echanges de produits de la peche et notamment les mollusques. La Communaute europeenne a defini un nouveau cadre reglementaire concernant les echanges de produits de la peche. La France n'a toujours pas pris les dispositions necessaires a l'application des directives. De nombreux exportateurs francais sont mis en difficulte du fait de ce retard. Certains pays membres et notamment l'Italie - ou les directives communautaires sont deja appliquees - refusent l'acces a leurs marches aux negociants non labellises aux normes de la CEE. Il lui demande la parution des decrets permettant la designation de l'autorite officielle qui validera les listes d'etablissement agrees pour l'exportation de produits de la peche.

Texte de la réponse

La non-harmonisation de la reglementation des echanges de coquillages vivants entre les Etats membres de l'Union europeenne est en passe de disparaitre et, avec elle, les difficultes qui pourraient en resulter, notamment au niveau des flux franco-italiens. En effet, le decret mettant en place le nouveau fondement de la conchyliculture francaise a d'ores et deja ete approuve par le Conseil d'Etat et vise par moi-meme. Il est en cours d'adoption par les autres departements concernes a qui, incessamment, seront proposes aussi les arretes d'application. Au total, un arsenal reglementaire complet, conforme aux directives europeennes, devrait etre fonctionnel dans les prochaines semaines et ainsi mettre definitivement les operateurs francais a l'abri des difficultes liees au retard de cette mise en conformite.

Données clés

Auteur : [M. André Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11155

Rubrique : Produits d'eau douce et de la mer

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 682

Réponse publiée le : 16 mai 1994, page 2459